

ACCUEIL DE LOISIRS DE BERTEAUCOURT-LES-DAMES



VACANCES AUTOMNE 2025



Chers parents,

Du 20 au 24 octobre 2025, en partenariat avec l'Association PEP80, la commune met en place un accueil de loisirs ouvert aux enfants âgés de 3 ans (déjà scolarisés) à 11 ans inclus. Les enfants de 3 ans ne seront acceptés qu'à la condition d'être déjà scolarisés. Les enfants seront accueillis à l'école de Berteaucourt-les-Dames.

L'accueil aura lieu de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00, avec un service de restauration encadré par l'équipe d'animation. Dans le cadre d'un accueil échelonné, vos enfants peuvent arriver au centre jusqu'à 9h30, cela afin de favoriser le respect de leur rythme biologique. Vous pourrez venir chercher vos enfants à partir de 17h00.

Pour tout renseignement : Véronique Thuillier 07 81 72 23 68

TARIFS ET INSCRIPTIONS :

les enfants de la commune sont prioritaires et dans la limite des places disponibles

SEMAINE DE VACANCES FORFAIT NON MODULABLE (hors déduction CAF)	Habitants et enfants scolarisés sur la COMMUNE	AUTRES COMMUNES
	FORFAIT 5 JOURS	FORFAIT 5 JOURS
Quotient Familial de 0 à 439	25,00 €	32,00 €
Quotient Familial de 440 à 894	30,00 €	36,00 €
Quotient Familial de 895 et plus	35,00 €	40,00 €

CANTINE : Prix du repas : 3,00 €



Date limite d'inscription
Samedi 11 octobre 2025
à 12h00
dans la limite des places disponibles

La CAF de la Somme participe financièrement au Fonctionnement de l'ALSH. Une déduction de 3.50 € /jour/enfant est applicable aux familles dont le Quotient Familial au cours du mois de **JANVIER 2025** est inférieur à 900. Pour toute déduction **veuillez présenter un justificatif.**

Pour inscrire votre enfant* ?

- Déposer en mairie le bulletin de réservation avec le paiement du forfait et de la cantine (montant global) qui restera du, même en cas d'annulation de la famille (sauf maladie avec justificatif médical) au plus tard le samedi 11 octobre 2025 à 12h00
- Ou vous présenter à la **permanence d'inscription** qui aura lieu **le samedi 11 octobre de 9h00 à 12h00 à la mairie.**

Pour 2025, si votre enfant n'a pas fréquenté l'accueil pendant les vacances d'hiver, de printemps et d'été, merci de joindre au bulletin de réservation le dossier d'inscription 2025 (disponible en mairie) complété, signé et accompagné de :

- Un **certificat médical de moins d'un an attestant des vaccinations à jour de l'enfant**, d'aptitude à la vie en collectivité et à la pratique d'activités physiques et sportives, **avec copie des vaccins,**
- Une attestation du dernier quotient familial (CAF—MSA) connu,
- L'attestation d'assurance scolaire en cours ou en responsabilité civile de l'enfant
- Le PAI de votre enfant s'il est concerné,
- En cas de séparation, divorce, copie du jugement concernant les dispositions relatives à la garde de l'enfant. Le parent qui n'a pas la garde habituelle ne pourra en aucun cas exercer son droit de visite sur le centre.

ATTENTION : le dépôt du dossier d'inscription en mairie vous engage à régler le montant du séjour

*** la famille doit être à jour de ses règlements sur les périodes précédentes.**